

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL**



**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2009
A LANDRESSE**

COMPTE-RENDU

I ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Compte tenu des emprunts à faire pour financer :
 - le pôle d'excellence rurale (Consolation) à hauteur de 440 000 € en coût résiduel,
 - le fonds de concours pour la piscine à hauteur de 250 000 €,
 - la 1^{ère} tranche de renouvellement de matériel du service technique à hauteur de 150 000 €,

Le Bureau et la Commission des Finances proposent de majorer de 25% les taux d'imposition, d'autant plus qu'il convient d'inclure dès 2010 le déficit prévisionnel d'exploitation de la piscine.

Le Conseil de Communauté décide d'inclure une hausse de 25% des taux d'imposition dans le budget primitif.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Le coût estimatif du service des déchets pour l'année 2009 apparaît en équilibre avec 1 256 000 € de taxe, correspondant au produit 2008 majoré de 2.5% dû à l'augmentation naturelle des bases.

Le Conseil de Communauté décide d'inclure le produit de la taxe enlèvement des ordures ménagères à taux constant dans le budget primitif.

II COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ ZA ETALANS :

⇒ Installation prochaine d'une entreprise de la filière de la construction de maisons à ossature bois (société de Dominique Charmoille) :

Construction d'un atelier de fabrication de 3500 m² permettant de produire de façon automatisée une gamme de composants standardisés à structure bois , murs, planchers, éléments de toiture pour répondre aux besoins des professionnels tels que la maîtrise d'ouvrage, les promoteurs, les pavillonneurs, les entreprises de charpentes et de construction.

Cette entreprise s'installera sur la parcelle initialement achetée par M. Prêtre (Batival). Un compromis de vente a été signé entre M. Prêtre et M. Charmoille le 21 janvier 2009. Conformément aux dispositions prévues dans l'acte de vente initial, le Président a agréé l'acheteur et a émis un avis favorable concernant la vente à intervenir sous réserve que le terrain soit revendu à son prix d'achat.

La demande de permis de construire a été déposée au mois de décembre 2008.

⇒ Installation de la SAS PERRIN

Permis de construire déposé le 25 septembre 2008.

La vente de la parcelle sera réalisée le 4 mars 2009.

→ Demande de prolongation délais CICAR

M. Morel (CICAR) a indiqué fin décembre 2008 son intention de démarrer son projet sur la ZA d'Etalans et indique que le permis de construire sera déposé dans un délai de 4 mois.

Compte-tenu du délai déjà dépassé pour déposer le permis (sa date butoir était le 26/12/08), le bureau a décidé de lui accorder un délai de prolongation exceptionnel pour déposer son PC mais que dans l'hypothèse où le permis n'était pas déposé à la fin du mois d'avril, la CCPPV appliquera la clause résolutoire inscrite dans l'acte de vente (récupération du terrain + versement de dommages et intérêts)

→ PUBLIMA

M. Masson nous a officiellement informé que le projet d'implantation de l'entreprise Publisma à Etalans était repoussé à une date ultérieure en raison de la conjoncture économique. L'entreprise accepte de libérer la parcelle de 3 093 m² qui lui était jusqu'alors réservée.

III PAYS

↳ *Demande de subventions pour les postes d'ingénierie*

Dans le cadre de l'établissement du nouveau contrat de projet Etat-Région 2007-2013, la Région Franche-Comté a décidé de financer l'ingénierie de projet, c'est à dire d'accorder des subventions pour le financement des salaires des agents de développement

des Pays correspondant au temps consacré à la réflexion stratégique et prospective du Pays et au montage de projet.

2 postes à la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel, structure porteuse du Pays des Portes du Haut-Doubs, sont concernés :

- Le poste de Carine BIGNON, en charge de l'animation du Pays de manière générale, et de l'aménagement du territoire plus spécifiquement (tourisme, services à la population, vie associative et culturelle, Haut-Débit, ...). Son temps de travail consacré à l'ingénierie de projet relative au Pays s'élèvera en 2009 à 70 %.
- Le poste de Marie LAURENT, en charge du développement économique sur la CCPPV et plus spécifiquement de la mise en œuvre des actions du schéma de développement économique du Pays. Son temps de travail consacré à l'ingénierie de projet relative au Pays s'élèvera en 2009 à 20 %.

Le Président a demandé par conséquent l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Régional des subventions pour les deux postes précités.

Avis favorable du Conseil de Communauté

IV ADMINISTRATION GENERALE

- Le Bureau propose l'adhésion de la Communauté de Communes au Centre National d'Action Sociale, organisme comparable au Comité des Œuvres Sociales existant dans les grandes Collectivités.
Le coût s'élève à environ 200€ par salarié et par an, soit 0.74% de la masse salariale.
Une évaluation annuelle des prestations versées par le CNAS sera comparée au montant de la cotisation.

Le Conseil de Communauté décide l'adhésion au CNAS.

- Le Bureau propose d'organiser un groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs cardiaques à placer dans des endroits publics des communes.
Chaque commune sera libre de participer au dit groupement. Le coût pourrait s'élever à 1500 € environ pour chaque commune.

Les maires intéressés par le dispositif devront retourner un coupon réponse au secrétariat de la Communauté de Communes qui négociera avec les fournisseurs.

V COMMISSION ENVIRONNEMENT-DECHETS

- **Ambassadeur du tri :**

Je vous propose la création d'un poste d'ambassadeur du tri (profil joint) . Le poste sera autofinancé par les aides d'Eco-emballages, du SMETOM et l'amélioration des performances de tri.

Le Conseil de Communauté décide la création du poste.

- Il y a lieu d'accepter la mise à disposition par la commune de Valdahon du terrain jouxtant la déchetterie et destiné à l'aménagement d'une aire de stockage et broyage des déchets verts et du bois.

Ces travaux seront financés par le SMETOM .

Le Conseil de Communauté accepte la mise à disposition du terrain.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.